

noir de Vannel (*mansus de Vanel*) et de l'hommage qui en fut fait à cette date par ses possesseurs (1).

En terminant, je me permettrai de faire encore deux observations au sujet de la pièce justificative n° 1 bis :

1° Ce document renferme une sentence rendue contre Ilion de Riverie par l'archevêque Humbaud qui occupa le siège archiépiscopal de 1118 à 1128. Il n'est donc pas possible de fixer, même d'une manière dubitative, la mort d'Ilion, à l'année 1115 (v. p. 245);

2° Cette même pièce contient le nom de *Ebraldus de Ri...* Ce dernier mot qui n'a pu être déchiffré était sans doute celui de *Riveria*. On connaît, en effet, l'existence d'une famille Aybraud de Riverie qui fut en possession du château de Senevas, situé dans l'ancien mandement de Riverie (2).

A. VACHEZ.

(1) *Mazures de l'Île-Barbe*, p. 529.

(2) *Mazures de l'Île-Barbe*, p. 213,